




 Messages envoyés

Expéditeur : aecc@numericable.fr Date : 09/02/2017 09h38
Destinataire : SCP KECHICHIAN LERICK & GARCIA <sglactes@huissier-justice.fr>
Objet : Re: RE: CITATION A DELIVRER
Copie à : Jollivet Bruno <b.jollivet@yahoo.fr>, julien BOUZERAND <jbouzerand@yahoo.fr>, INSPECTION GENERALE JUSTICE <inspection-generale@justice.gouv.fr>, COUR DE JUSTICE <courdejustice.courdecassation@justice.fr>, CABINET JUSTICE MINISTRE <ministre.cab@justice.gouv.fr>, CA-VERSAILLES/PP <pp.ca-versailles@justice.fr>, Ca-versailles@justice.fr

 AJ TOTALE 17.01.2017.pdf

Monsieur

Votre probité est mise en cause vous refusez de délivrer notre citation validée par le TGI votre motivation n'est que fallacieuse vous êtes en conflit d'intérêts et participez au déclin de la France avec votre oligarchie.

Vous devez donc, comme vous l'avez fait, vous désister de votre mission suite à votre désignation par le bureau AJ pour délivrer les actes de M. JOLLIVET. décision 2016/016209 et demandez à votre président votre remplacement pour ne pas faire échec à notre citation et à la défense de nos adhérents.

Votre règlement ne vous autorise pas à commettre un délit 432-1 et 432-2 du code pénal

je ne vous salue pas

----- Message d'origine -----

De : "SCP KECHICHIAN LERICK & GARCIA" <sglactes@huissier-justice.fr>
À : aecc@numericable.fr
Objet : RE: CITATION A DELIVRER
Date : 08/02/2017 18:21:22 CET

Monsieur,

Nous regrettons de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande, en effet, après avoir pris connaissance de la rédaction de votre projet, l'article 6 du règlement intérieur des huissiers de justice des Yvelines ne nous autorise pas à signifier un tel acte.

Nous classons par conséquent en l'état.

Cordialement

De : aecc@numericable.fr [mailto:aecc@numericable.fr]
Envoyé : lundi 6 février 2017 17:16
À : sgl@huissier-justice.fr
Objet : CITATION A DELIVRER

SYNDICAT AECC

55 route de Pont l'Évêque

27260 Cormeilles

A

S.C.P KECHICHIAN E. LERICK P. GARCIA
L.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Adresse :**

GRAND OUEST 78 HDJ Hôtel de Conti 14 place Charles De
Gaulle BP 90252
78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex

Tél : 01 34 51 61 11**Tél constat :** 01 34 51 85 71**Fax :** 01 34 51 18 78 sgl@huissier-justice.fr

Maître

Merci de bien vouloir délivrer la citation jointe à :

1. **M. JAUMOUILLE Pascal** président de la 7^{ème} chambre du tribunal de commerce de Versailles,
2. **M. COSME ROGEAU**, Mandataire Judiciaire ET LIQUIDATEUR de la SARL Société d'Entraînement Bruno JOLLIVET, demeurant 26 rue Hoche 78000 Versailles,
3. **Julien CHAPPERT**, président du tribunal paritaire des baux ruraux à saint Germain en laye, **Décret du 8 août 2016** Vice-président chargé du service du tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye

la placer au greffe de la chambre correctionnelle et m'envoyer un second original et votre facture.

Cette citation a été validée par le TGI voir pièce jointe

Cordiales salutations

Le Président

Claude KARSENTI